

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 87-432 du 29 DECEMBRE 1987

Portant approbation des Collectifs
Budgétaires exercice 1987 de la
Province et certains Districts de
l'Atlantique.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- VU L'ordonnance N° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulga-
tion de la Loi Fondamentale de la République Populaire du
Bénin et les Lois Constitutionnelles qui l'ont modifiée,
- VU La Loi Organique N° 81-009 du 10 Octobre 1981, portant créa-
tion, organisation, attributions et fonctionnement des Organes
Locaux du Pouvoir d'Etat et de leurs Organes Exécutifs, et
la Loi Organique N° 86-020 du 26 Septembre 1986 qui l'a
modifiée,
- VU La Loi N° 87-001 du 27 Février 1987, portant Loi de Finances
pour la Gestion 1987 et la Loi N° 87-004 du 18 Août 1987 qui
l'a modifiée,
- VU L'ordonnance N° 2/IE/AFp/MT du 10 Janvier 1966, portant codifi-
cation des Impôts Directs et Indirects et les textes qui
l'ont modifiée,
- VU Le décret N° 87-38 du 13 Février 1987, portant composition
du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent,
- VU Le décret N° 78-356 du 30 Décembre 1978 portant limites et
dénomination des circonscriptions administratives ;
- VU Le décret N° 87-127 du 29 Mai 1987, portant approbation des
Budgets Primitifs Exercice 1987 de la Préfecture et des Dis-
tricts de l'Atlantique,
- SUR Proposition du Ministre des Finances et de l'Economie,
- LE Comité Permanent du Conseil Exécutif National entendu en sa
séance du Mercredi 16 Décembre 1987,

D E C R E T E :

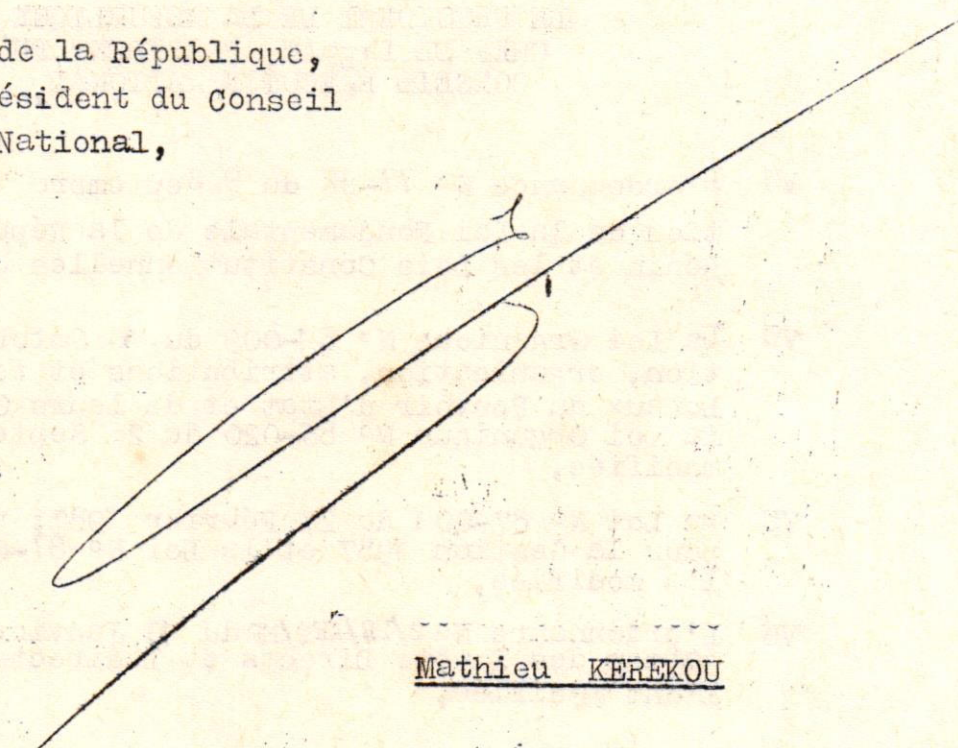
Article 1er. - Sont approuvés les Collectifs Budgétaires exer-
cice 1987 de la Province et des Districts de l'Atlantique, arrê-
tés en recettes et en dépenses aux montants inscrits à l'annexe
ci-jointe.

.../...

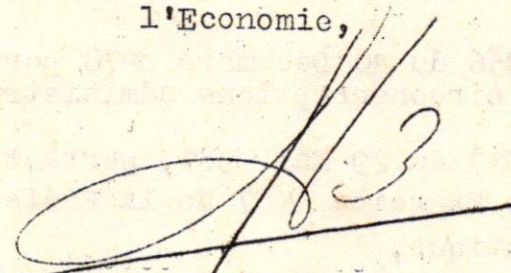
Article 2. - Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 29 Décembre 1987

Par le Président de la République,
 Chef de l'Etat, Président du Conseil
 Exécutif National,


Mathieu KEREKOU

Le Ministre des Finances et de
 l'Economie,


Barnabé BIDOUZO

Ampliatiions PR 6 SA/CC/PRPB 4 CP/ANR 2 CPC 2 PPC 1 MFE 15
 MISPAT/DAFA 6 AUTRES MINISTERES 13 SGCEN 4 SPD 1 IGE 3 DPE 2 DIC
 8 DB-DCOF 8 SOLDE-DI 8 DAFA/MFE 2 PREFECTURE ET-DISTRICTS 15
 DAT 2 DCCT 1 GDE CHANC. 1 UNE/FASJEP 4 ENA 2 BN-DAN 2 JORPB 1...

PROVINCE DE L'ATLANTIQUE

RECETTES ORDINAIRES : QUATRE CENT TRENTE SIX
MILLIONS SIX CENT DIX MILLE HUIT CENT TRENTE
DEUX FRANCS CINQUANTE CENTIMES..... 436 6 10 832,50 F

RECETTES EXTRAORDINAIRES : CENT SIX MILLIONS
SOIXANTE DEUX MILLE SEPT CENT QUATRE VINGT
DEUX FRANCS CFA..... 106 062 782 F

DEPENSES ORDINAIRES : QUATRE CENT TRENTE SIX
MILLIONS SIX CENT DIX MILLE HUIT CENT TRENTE
DEUX FRANCS CINQUANTE CENTIMES 436 6 10 832,50 F

DEPENSES EXTRAORDINAIRES : CENT SIX MILLIONS
SOIXANTE DEUX MILLE SEPT CENT QUATRE VINGT
DEUX FRANCS CFA..... 106 062 782 F

DISTRICT URBAIN DE COTONOU I

RECETTES ORDINAIRES : NEUF CENT QUARANTE SIX
MILLIONS CINQ CENT TRENTE MILLE NEUF CENT QUATRE
VINGT QUATORZE FRANCS CFA..... .. 946 530 994 F

RECETTES EXTRAORDINAIRES : CINQ CENT QUARANTE
MILLIONS SIX CENT SOIXANTE NEUF MILLE SEPT CENT
SOIXANTE DIX FRANCS CFA 540 669 770 F

DEPENSES ORDINAIRES : NEUF CENT QUARANTE SIX
MILLIONS CINQ CENT TRENTE MILLE NEUF CENT QUATRE
VINGT QUATORZE FRANCS CFA..... 946 530 994 F

DEPENSES EXTRAORDINAIRES : CINQ CENT QUARANTE
MILLIONS SIX CENT SOIXANTE NEUF MILLE SEPT
CENT SOIXANTE DIX FRANCS CFA..... 540 669 770 F

.../...

DISTRICT URBAIN DE COTONOU II

RECETTES ORDINAIRES : DEUX CENT QUATRE
VINGT NEUF MILLIONS HUIT CENT QUATRE VINGT
UN MILLE CENT SEIZE FRANCS CFA..... 289 881 116 F

RECETTES EXTRAORDINAIRES : SOIXANTE TROIS
MILLIONS CINQ CENT SOIXANTE QUATORZE MILLE
HUIT CENT QUATRE VINGT DIX HUIT FRANCS CFA.. 63 574 898 F

DEPENSES ORDINAIRES : DEUX CENT QUATRE VINGT
NEUF MILLIONS HUIT CENT QUATRE VINGT UN MILLE
CENT SEIZE FRANCS CFA..... 289 881 116 F

DEPENSES EXTRAORDINAIRES : SOIXANTE TROIS
MILLIONS CINQ CENT SOIXANTE QUATORZE MILLE
HUIT CENT QUATRE VINGT DIX HUIT FRANCS
CFA..... 63 574 898 F

DISTRICT URBAIN DE COTONOU III

RECETTES ORDINAIRES : DEUX CENT SEPT MILLIONS
SEPT CENT SIX MILLE SIX CENT TRENTE SIX FRANCS
CFA..... 207 706 636 F

RECETTES EXTRAORDINAIRES : CINQUANTE TROIS
MILLIONS SEPT CENT SOIXANTE SEPT MILLE CINQ
CENT DIX NEUF FRANCS CFA..... 53 767 519 F

DEPENSES ORDINAIRES : DEUX CENT SEPT MILLIONS
SEPT CENT SIX MILLE SIX CENT TRENTE SIX FRANCS
CFA..... 207 706 636 F

DEPENSES EXTRAORDINAIRES : CINQUANTE TROIS
MILLIONS SEPT CENT SOIXANTE SEPT MILLE CINQ
CENT DIX NEUF FRANCS CFA..... 53 767 519 F

DISTRICT URBAIN DE COTONOU IV

RECETTES ORDINAIRES : CENT VINGT NEUF MILLIONS
 QUATRE CENT QUATRE VINGT NEUF MILLE SIX CENT
 QUATRE VINGT HUIT FRANCS CFA..... 129 489 688 F

RECETTES EXTRAORDINAIRES : VINGT DEUX MILLIONS
 QUATRE CENT SOIXANTE SEPT MILLE NEUF CENT
 QUATRE VINGT SEPT FRANCS CFA..... 22 467 987 F

DEPENSES ORDINAIRES : CENT VINGT NEUF MILLIONS
 QUATRE CENT QUATRE VINGT NEUF MILLE ~~SIX~~ CENT
 QUATRE VINGT HUIT FRANCS CFA 129 489 688 F

DEPENSES EXTRAORDINAIRES : VINGT DEUX MILLIONS
 QUATRE CENT SOIXANTE SEPT MILLE NEUF CENT
 QUATRE VINGT SEPT FRANCS CFA..... 22 467 987 F

DISTRICT URBAIN DE COTONOU V

RECETTES ORDINAIRES : DEUX CENT VINGT QUATRE
 MILLIONS SEPT CENT QUARANTE HUIT MILLE SOIXANTE
 SIX FRANCS CFA..... 224 748 066 F

RECETTES EXTRAORDINAIRES : SOIXANTE DIX NEUF
 MILLIONS SOIXANTE MILLE SEPT CENT SOIXANTE
 SEIZE FRANCS CFA..... 79 060 776 F

DEPENSES ORDINAIRES : DEUX CENT VINGT QUATRE
 MILLIONS SEPT CENT QUARANTE HUIT MILLE SOIXANTE
 SIX FRANCS CFA..... 224 748 066 F

DEPENSES EXTRAORDINAIRES : SOIXANTE DIX NEUF
 MILLIONS SOIXANTE MILLE SEPT CENT SOIXANTE
 SEIZE FRANCS CFA..... 79 060 776 F

.../...

DISTRICT URBAIN DE COTONOU VI

RECETTES ORDINAIRES : TROIS CENT SOIXANTE SIX
MILLIONS NEUF CENT SOIXANTE TROIS MILLE CENT
TRENTE DEUX FRANCS CFA..... 366 963 132 F

RECETTES EXTRAORDINAIRES : CENT QUATORZE
MILLIONS SEPT CENT VINGT NEUF MILLE TROIS
CENT QUATRE VINGT QUINZE FRANCS CFA..... 114 729 395 F

DEPENSES ORDINAIRES : TROIS CENT SOIXANTE
SIX MILLIONS NEUF CENT SOIXANTE TROIS MILLE
CENT TRENTE DEUX FRANCS CFA..... 366 963 132 F

DEPENSES EXTRAORDINAIRES : CENT QUATORZE
MILLIONS SEPT CENT VINGT NEUF MILLE TROIS
CENT QUATRE VINGT QUINZE FRANCS CFA..... 114 729 395 F

DISTRICT RURAL DE OUIDAH

RECETTES ORDINAIRES : QUATRE VINGT MILLIONS
SEPT CENT VINGT ET UN MILLE CENT QUATRE VINGT
QUATRE FRANCS CFA..... 80 721 184 F

RECETTES EXTRAORDINAIRES : TRENTE CINQ MILLIONS
CINQ CENT SOIXANTE QUATORZE MILLE CENT QUATRE
VINGT DOUZE FRANCS CFA 35 574 192 F

DEPENSES ORDINAIRES : QUATRE VINGT MILLIONS
SEPT CENT VINGT ET UN MILLE CENT QUATRE VINGT
QUATRE FRANCS CFA..... 80 721 184 F

DEPENSES EXTRAORDINAIRES : TRENTE CINQ
MILLIONS CINQ CENT SOIXANTE QUATORZE MILLE
CENT QUATRE VINGT DOUZE FRANCS CFA..... 35 574 192 F

.../...

DISTRICT RURAL DE TOFFO

RECETTES ORDINAIRES : TRENTE TROIS

MILLIONS CINQ CENT TRENTE SIX MILLE SIX

CENT QUARANTE FRANCS CFA..... 35 536 640 F

RECETTES EXTRAORDINAIRES : HUIT MILLIONS

CINQ CENT SEPT MILLE CINQ CENT TRENTE SIX

FRANCS CFA..... 8 507 536 F

DEPENSES ORDINAIRES : TRENTE TROIS MILLIONS

CINQ CENT TRENTE SIX MILLE SIX CENT QUARANTE

FRANCS CFA..... 33 536 640 F

DEPENSES EXTRAORDINAIRES : HUIT MILLIONS

CINQ CENT SEPT MILLE CINQ CENT TRENTE SIX

FRANCS CFA..... 8 507 536 F